

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
<b>Délibération – Comité syndical du 28 février 2023</b>		
<p><b>CONSEILLERS SYNDICAUX :</b></p> <p>EN EXERCICE : 21</p> <p>PRESENTS : 14</p> <p>VOTANTS : 13</p> <p>QUORUM GEMAPI : 10</p>	<p><b>PRESENTS :</b> UMBERTO DIMASTROMATTEO, PAULINE BRESSE, BERENICE LACOMBE, RAPHAEL THEVENON, COLETTE GONTHARET, FREDERIQUE DUC, CLAUDE REVIL-BAUDARD, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, MIKE ROUSSEAU, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY ET PHILIPPE PRUD'HOMME</p> <p><b>EXCUSES :</b> FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, FRANCK ROUBEAU, SEBASTIEN VIOLI, CHRISTIAN EXCOFFON, FRANÇOIS RIEU, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PHILIPPE ROISINE, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI</p> <p><b>ABSENTS :</b> FRANCK PACCARD</p>	<p><b>VOTES :</b></p> <p>POUR : 13</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSENCES : 0</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>21/02/23</p>	<p><b>CARTE GEMAPI :</b> PHILIPPE PRUD'HOMME NE PREND PAS PART AU VOTE</p>	

Rapporteur : Raymond Combaz  
Délibération n°23-11

**Objet : GEMAPI – Etude de réduction des risques d'inondations et proposition d'aménagements du cône de déjection du Grand Nant à Villard-sur-Doron**

**Considérant** le dossier de la études préalables (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly dans sa version finale du 31/01/2023, établie suite aux remarques de la DREAL.

**Considérant** le rapport d'instruction favorable du PEP PAPI Arly de la DREAL,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 6.11 du PEP PAPI concernant l'étude de réduction des risques d'inondation et propositions d'aménagement du cône de déjection du Grand Nant à Villard sur Doron, le contexte de l'opération est rappelé.

Situé sur le cône de déjection du Grand Nant de Villard, le hameau du Cudray est fortement exposé aux laves torrentielles. Le seuil de correction situé à l'amont est en voie de déstructuration et les nombreux points bas sur les berges laissent craindre des débordements comme ce fut le cas lors des crues de 2018.

Cette étude portera sur la réduction des risques d'inondations avec propositions d'aménagements visant à diminuer la vulnérabilité du site.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		Montant HT
Etude de réduction des risques d'inondations et propositions d'aménagement <i>Section d'investissement</i>		15 000 €
<b>Total</b>		<b>15 000 €</b>
RECETTES		
Etat - FPRNM	50%	7 500 €
Etat – Fonds Vert	10%	1 500 €
Département de la Savoie		à déterminer
FEDER		à déterminer
SMBVA - autofinancement	40%	6 000 €
<b>Total</b>		<b>15 000 €</b>

>>>>>>>><<<<<<<<<<<<

**Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- **d'approuver l'opération et son plan de financement,**
- **d'engager cette action à compter de la réception du courrier préfectoral de validation du PEP PAPI Arly,**
- **de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (PAPI Arly), du Fonds vert, du FEDER, du Département de la Savoie ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles.**
- **d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Ugine, le 2 mars 2023

Le Président,

Umberto DIMASTROMATTEO,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20230228-23-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2023

Affichage : 06/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

